



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE
SIMIANE-LA-ROTONDE

ALPES DE HAUTE PROVENCE

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 28 janvier 2025

PRESENTS : Thibault DALLAPORTA, Bernard CAVALLO, Sylvaine JABRE, Léon AUBERT, Elisabeth AUMAGY, Vincent BLANC, Isabelle DAUTRY, Gilbert EL KAÏM, Sabine LOPEZ, Christian PHILY, Anthony RICHAUD.

EXCUSES : Nicolas ROBERTO qui donne procuration à Léon AUBERT, Erik ROGER qui donne procuration à Elisabeth AUMAGY, Charlotte L'HERMITE qui donne procuration à Thibault DALLAPORTA.

ABSENT : Serge RENIET

SECRETAIRE : Sabine LOPEZ

Le procès-verbal de la séance du 27 décembre est approuvé à l'unanimité.

Affaire n°1 – Cession du fonds de commerce du restaurant le Chapeau Rouge- signature de l'acte de cession en tant que bailleur. 2025-001

M. Cavallo informe que les exploitants actuels du restaurant du Chapeau Rouge ont décidé de céder leur fonds de commerce. La commune est propriétaire des murs du restaurant et a signé un bail commercial qui se terminera en juin 2029. A ce titre la commune doit participer à la signature de cette cession qui inclut la reprise du bail en cours.

Il propose la signature d'un avenant au bail, avec l'accord du repreneur, pour modifier la clause d'exclusivité existante afin de pouvoir continuer à louer, comme cela se fait depuis de nombreuses années, La halle couverte (propriété communale) aux repreneurs de la maison Thomas ou de la Palette (propriétés de la Communauté de Communes) sachant que la commune gère indirectement ces deux derniers biens.

Adopté à l'unanimité.

Affaire n°2 – Château – création de 3 postes pour accroissement d'activité et saisonniers à durée déterminée pour la saison prochaine. 2025-002

M. Cavallo indique qu'en prévision de l'ouverture du Château la saison prochaine, il est proposé de créer 3 postes :

-1 poste pour accroissement d'activité de 12 mois à temps complet pour la médiation culturelle et la fonction de régisseur

-2 postes saisonniers de 4 et 6 mois à temps complet ou non complet (à définir) dédiés à l'accueil du public

Il souhaite cette année développer les relations avec les autocaristes afin d'attirer plus de visiteurs. Plusieurs réunions organisées avec des comités d'entreprises ont eu lieu en 2024 et ont permis de décrocher des visites de groupes pour 2025.

Il précise que le Château sera fermé cette saison entre 12h et 14h car il a été constaté que cet horaire est très peu fréquenté par les visiteurs.

Adopté à l'unanimité.

Affaire n°3 - Protection sociale complémentaire - Mandatement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes de Haute Provence (CDG 04) afin de lancer une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation et un contrat collectif associé pour les risques santé. **2025-003**

Monsieur le Maire indique qu'à partir du 1^{er} janvier 2026, la commune devra verser à tous les agents municipaux une participation minimum de 15 € / mois pour la protection sociale complémentaire santé.

Il est proposé de mandater le CDG 04 afin de lancer une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation et un contrat collectif pour les risques santé.

Ce mandatement n'engage en rien la commune qui pourra décider de ne pas s'associer à ce contrat collectif et plutôt verser la participation aux agents qui ont souscrit individuellement à un contrat labellisé.

Adopté à l'unanimité.

Affaire n°4 - Conseil Départemental du 04 - Convention de mise à disposition d'un accès au logiciel Flora Musée - convention dans le cadre du projet européen Interreg VI Alcotra Digitalps Museum. **2025-004**

M. Cavallo indique que le Conseil Départemental propose à la commune la signature de 2 conventions :

- mise à disposition d'un accès au logiciel Flora Musée pour assurer une meilleure gestion administrative et scientifique des collections muséographiques partagées pour leur valorisation et leur diffusion au public
- projet européen Interreg VI Alcotra Digitalps Museum : a pour objectif de créer des services numériques de valorisation des sites culturels et de diffusion des œuvres pour renforcer l'offre patrimoniale transfrontalière, en démocratiser l'accès et dynamiser un réseau des musées au bénéfice des populations.

Ces deux conventions signées avec le Département permettront d'obtenir un inventaire des oeuvres qui appartiennent à la commune et de les faire connaître au public intéressé au travers d'une base de données consultable.

Vincent Blanc : est-ce que les œuvres vont être estimées ?

Bernard Cavallo : le Conservateur de la Direction Régionale des Affaires Culturelles viendra sur Simiane réaliser une expertise complète.

Gilbert El Kaïm précise qu'une expertise a déjà été faite suite au vol de la Sainte-Victoire dans l'église mais elle ne concernait pas toutes les œuvres appartenant à la commune.

Adopté à l'unanimité.

Affaire n°5 - Conseil Départemental du 04 – renouvellement de la convention cadre d'adhésion au réseau des musées 04. **2025-005**

M. Cavallo indique que le Conseil Départemental propose de renouveler l'adhésion de la commune au réseau des musées 04 qui fédère et permet à ses membres de bénéficier à titre gratuit de plusieurs services. Cette adhésion permet également aux visiteurs d'obtenir une carte qui donne droit à une réduction sur quelques billets d'entrée.

Adopté à l'unanimité.

Affaire n°6 - Réfection et remise en service des bornes fontaines – demande de subvention au titre du FODAC. **2025-006**

M. Cavallo propose de procéder à la réfection et à la remise en service des 10 bornes fontaines qui sont réparties dans le village, pour un montant estimatif de 25 000 € HT.

Une subvention peut être sollicitée auprès du Département au titre du FODAC pour 11 954 € maximum.

Affaire reportée

Affaire n°7 - Médiation culturelle – demande de subvention auprès des Villages et Cités de Caractère (VCC). **2025-007**

Dans le cadre de la médiation culturelle, M. Cavallo indique qu'il est possible de solliciter une subvention auprès des VCC afin de perpétuer et finaliser l'action en cours : création d'une présentation de l'aile nord du Château en réalité augmentée. Le montant estimatif de ce projet : 33 795 € HT.

Adopté à la majorité des votants (Gilbert EL KAÏM s'abstient).

Affaire n°8 - Médiation culturelle – demande de subvention à la Région. **2025-008**

Dans le cadre de la médiation culturelle, M. Cavallo indique qu'il est possible de solliciter une subvention auprès de la Région afin de perpétuer et finaliser l'action en cours : création d'une présentation de l'aile nord du Château en réalité augmentée. Le montant estimatif de ce projet : 33 795 € HT.

Adopté à la majorité des votants (Gilbert EL KAÏM s'abstient).

Affaire n°9 - Médiation culturelle – demande de subvention au Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT). **2025-009**

Dans le cadre de la médiation culturelle, M. Cavallo indique qu'il est possible de solliciter une subvention auprès de la Préfecture au titre du FNADT afin de perpétuer et finaliser l'action en cours : création d'une présentation de l'aile nord du Château en réalité augmentée. Le montant estimatif de ce projet : 33 795 € HT.

Adopté à la majorité des votants (Gilbert EL KAÏM s'abstient).

Affaire n°10 - Réhabilitation des hangars situés derrière l'épicerie - demande de subvention à la Région. **2025-010**

M. Cavallo propose de solliciter une subvention auprès de la Région pour financer les travaux de réhabilitation des hangars pour un montant estimatif de 226 092 € HT.

Il rappelle que la Région a accordé à la commune une subvention pour l'acquisition de ces bâtiments à condition d'y installer des logements et des locaux ouverts au public.

Il précise que les travaux seront étalés sur 2 budgets.

Vincent Blanc : l'idée est bonne mais il ne comprend pas pourquoi le bâtiment ancienne mairie-école de Carniol a été mis à disposition de la Communauté de Communes dans le but que celle-ci finance sa réhabilitation car la commune n'avait pas les moyens de le faire alors qu'elle les a aujourd'hui pour ces 2 hangars.

Bernard Cavallo : les travaux de réhabilitation de bâtiment pour créer des logements sont peu subventionnés contrairement aux travaux qui créent du service public.

Monsieur le Maire précise que la Communauté de Communes a la possibilité de toucher plus de subventions sur ce type de projet, notamment de l'Europe et parce qu'elle regroupe plusieurs projets de travaux sur l'ensemble de son territoire.

Adopté à l'unanimité.

Affaire n°11 - Réhabilitation des hangars situés derrière l'épicerie – demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). **2025-011**

Il est proposé de solliciter une subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR 2025 pour financer les travaux de réhabilitation des hangars pour un montant estimatif de 226 092 € HT.

Adopté à l'unanimité.

Affaire n°12 - Avis sur 3 demandes d'affiliation au Centre de Gestion des Alpes de Haut Provence émises par le CCAS de Manosque, le syndicat mixte « Les scènes de Haute-Provence » et le syndicat mixte du Seignus d'Allos. **2025-012**

Il est proposé de ne pas s'opposer aux 3 demandes d'adhésion.

Adopté à l'unanimité.

Affaire n°13 - Ville active et sportive – dossier de candidature. **2025-013**

Monsieur le Maire informe les élus que le label « Terre de Jeux 2024 » auquel la commune a adhéré va progressivement fusionner avec le label « Ville Active et Sportive » (VAS) pour promouvoir l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 et faire la promotion de la pratique physique et sportive au sein des territoires.

Le label Ville Active et Sportive vient récompenser et valoriser les communes qui portent des initiatives, des projets et des politiques sportives innovantes visant à encourager la pratique d'activités physiques et sportives.

Il précise que cette candidature ne coûtera rien à la commune mais pourra appuyer certaines demandes de subventions.

Adopté à l'unanimité.

Affaire n°14 - Modification du contrat de distribution d'eau potable – avenant n°1. **2025-014**

Il est proposé de modifier le contrat de distribution d'eau potable pour y ajouter les précisions suivantes :

- les nouveaux compteurs seront installés dans un abri compteur en limite de propriété. La commune fournit et pose l'abri compteur
- pour les compteurs déjà en place, les déplacements se font en fonction des besoins, en limite de propriété. Les frais induits par le déplacement sont à la charge de la partie demandeur du changement de position, soit la commune, soit l'abonné.

Sylvaine Jabre : le fait de sortir les compteurs et de les poser en limite de propriété permet une meilleure réception des relevés et une réactivité plus importante pour la réparation des fuites. Il ne s'agit pas d'espionner la consommation des abonnés mais de perdre le moins d'eau possible.

Anthony Richaud : est-ce que tous les compteurs ont été remplacés par des compteurs à télérelève ?

Monsieur le Maire répond qu'il reste très peu d'anciens compteurs en place, souvent car ces derniers sont techniquement très difficiles à remplacer.

Il précise que la mise à jour des plans du réseau d'eau est lancée suite aux derniers travaux réalisés et que les nouveaux abris compteur sont désormais géolocalisés.

Adopté à l'unanimité.

Affaire n°15 - Droit de préemption urbain – déclarations d'intention d'aliéner n° 2025-001, 002 et 003. **2025-015**

Monsieur le Maire propose de ne pas préempter sur les DIA n° 2025-001 et 003 car aucun projet communal n'est prévu sur ces parcelles.

La déclaration d'intention d'aliéner n°2025-002 est sans objet puisque la commune est l'acquéreur des terrains en question situés Chemin des vignes.

Adopté à l'unanimité.

Affaire n°16 – Aide financière au département sinistré de Mayotte. **2025-016**

Il est proposé de voter une aide financière à attribuer au département de Mayotte suite au passage du cyclone Chido.

Léon Aubert : il indique qu'une personne de sa famille travaille à l'INRAE, institut de recherche public œuvrant pour un développement cohérent et durable de l'agriculture, l'alimentation et l'environnement qui est en relation avec l'association Mayotte Nature Environnement qui est une structure sûre qui récupère les dons et les redistribue, utilement.

Adopté à l'unanimité pour une aide financière de 500 € à l'association Mayotte Nature Environnement.

Affaire n°17 - Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable (SMAEP) – modification des statuts. 2025-017

Monsieur le Maire présente la délibération votée par le SMAEP pour la modification de ses statuts portant sur le siège social, les communes membres et le nombre de voix par commune membre et par EPCI.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique qu'il n'a pris aucune décision au titre de ses délégations depuis la dernière séance du conseil municipal.

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Maire propose de passer aux questions diverses.

Bernard Cavallo indique qu'il a été sollicité par un organisme d'évènementiel qui souhaite louer la halle couverte le 25 mai puis visiter le Château. Il demande aux élus leur avis à ce sujet sachant que la halle couverte est mise à disposition du preneur de La Palette toutes les années pour un loyer mensuel de 150 €.

Vincent Blanc : si La Palette est louée pour la saison estivale, on ne peut pas le priver de la halle couverte.

Sylvaine Jabre : la commune pourrait mettre à disposition de cet organisme la halle couverte à condition que ce dernier fasse travailler le preneur de la Palette.

Monsieur le Maire est d'accord avec la proposition de Sylvaine Jabre, le preneur de la Palette sera prévenu et libre de fermer ce jour-là ou de servir cet organisme. Il faut alors fixer le montant du loyer pour la mise à disposition de la halle couverte pour cette journée.

Bernard Cavallo propose 750 €.

Sylvaine Jabre pense que 1 500 € c'est un minimum.

L'assemblée est d'accord pour proposer à cet organisme de lui mettre à disposition la halle couverte le 25 mai prochain pour un loyer de 1 500 € à condition de faire travailler le preneur de La Palette s'il le souhaite. Si l'organisme est d'accord avec cette proposition, l'affaire sera mise à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

Bernard Cavallo informe les élus que la commission culturelle s'est réunie et a sélectionné les artistes qui exposeront au Château cet été. Des artistes Simianais ont déposé leur candidature, une d'entre eux n'a pas été sélectionné.

Anthony Richaud : pour quelle raison celui-ci n'a pas été sélectionné ?

Bernard Cavallo : certaines candidatures des artistes non Simianais étaient plus intéressantes que les œuvres proposées par l'artiste Simianais qui expose en même temps dans une autre commune.

Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit pas d'une sanction, que ce choix lui sera expliqué de vive voix, et qu'il aura l'occasion de présenter de nouveau sa candidature l'année prochaine.

Bernard Cavallo indique que le nombre d'artistes sélectionnés a été revu à la baisse mais que la durée d'exposition a été allongée sur 6 semaines au lieu de 4. Ceci afin de limiter la charge de travail des employés communaux pour installer et désinstaller ces expositions.

Vincent Blanc : indique que les petits conteneurs à ordures ménagères ont été retirés à Carniol et remplacés par des colonnes de tri. Il demande qui a pris cette décision, d'autant que les petits conteneurs n'ont pas encore été retirés à Boulinette.

Monsieur le Maire répond que c'est la Communauté de Communes qui gère le service et qui a décidé de remplacer au fur et à mesure les petits conteneurs par des points d'apports volontaires (PAV) semi-enterrés. A Carniol et Valsaintes, il n'est pas possible pour le moment de semi-enterrer les nouveaux conteneurs car la commune n'y possède pas de terrain.

Il déplore cette situation mais il ne peut rien faire car, comme il l'a déjà dit c'est la Communauté de Communes qui a désormais la compétence ordures ménagères et qui gère le service comme elle le souhaite.

Vincent Blanc : il ne comprend pas pourquoi la Communauté de Communes n'a pas communiqué à ce sujet et n'a pas tenu au courant les Maires des communes sur le retrait des petits conteneurs. Il précise par ailleurs que les conteneurs à carton ont totalement disparu. Il a appelé le responsable à la Communauté de Communes qui lui a répondu de mettre les cartons dans les colonnes de tri avec les autres déchets pour le moment.

Monsieur le Maire rappelle à Vincent Blanc qu'il avait sollicité tous les élus bien avant l'implantation des nouveaux PAV afin de savoir où ils devaient être implantés. Personne ou presque n'avait alors répondu à ce sujet. Il trouve regrettable qu'à Carniol il n'y ait pas un bout de terrain pour accueillir ce service. Il précise que la Communauté de Communes est prête à acquérir une parcelle pour planter le PAV.

Vincent Blanc déplore à nouveau le manque de communication entre la Communauté de Communes et la mairie et ne trouve pas logique le fait de retirer les petits conteneurs à Carniol et pas à Boulinette.

Monsieur le Maire précise que la commune a envoyé un flash info à la population sur le sujet il y a plus d'un an, l'information auprès des habitants a donc bien été faite.

Fait à Simiane la Rotonde le 18/02/2025

Le Maire Thibault DALLAPORTA



La secrétaire, Sabine LOPEZ

A blue ink signature of Sabine LOPEZ, the secretary, written in a cursive style.

Affiché le 25/02/25